**Fiche de poste**

**ERUN Circonscription Brive Rural – Brive Urbain**

**Cadre de la mission**

L’enseignant référent aux usages du numérique (ERUN) est un enseignant du premier degré, membre de l'équipe de circonscription, qui travaille sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N.

Son action au niveau départemental est coordonnée et validée pour l'Inspecteur d'Académie par l'IEN chargé de mission TICE.

Quotité de service pour la circonscription de Brive Rural = 75% d’un service à temps complet.

**Missions**

L’ERUN a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.

Ses missions comprennent :

- l'accompagnement et le suivi des enseignants dans le développement des usagers du numérique dans les pratiques d'apprentissage et d'enseignement.

- l'analyse et la production de ressources pédagogiques.

- l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.

**Activités**

Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :

- Formation

* conception, animation, évaluation de dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistère, etc)
* accompagnement et le suivi de projets pédagogiques (volet numérique du projet d'école, B2i, etc.)

- Impulsion, animation

* participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école.
* repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations.
* élaboration et mutualisation de documents et ressources (scénarios pédagogiques, site départemental, site de circonscription etc.)

- Aide au pilotage

* fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription
* assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (plan ENR, évaluations, Onde, etc.)

**Compétences**

Les documents de référence sont :

- le référentiel de compétences des maîtres annexé à l'arrêté du 19 décembre 2006

1 [http://www,education,gouv,fr/bo/2007/1/mens060318A,htm](http://www,education,gouv,fr/bo/2007/1/mens060318A%2Chtm)

2 ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2006/33/MENT0602067C\_referentiel\_national.pdf

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/1/default.htm>

- le C2i niveau 2 « Enseignant » défini dans la circulaire n°2005-222 du 19 décembre 20052

On attend tout particulièrement de l'ERUN :

* Une expérience en matière d'usage du numérique avec les élèves,
* Une attitude de veille pédagogique et institutionnelle,
* Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations, et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif,
* Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

La charge de travail de l'ERUN dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.

Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription par un rapport d'activité annuel.